

Avis adopté

Séance plénière du 28 mai 2024

Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique

Déclaration des groupes Alternatives sociales et écologiques, Associations et CFDT

La Loi 1901 relative au Contrat d'association est une grande loi de liberté, sans doute l'une des plus modernes de la République. Pourquoi ? Parce que cette loi ne dit que trois choses : pour faire association, il faut être au moins deux, avoir un objet défini et autre que le lucratif. Il n'y a pas besoin d'une autorisation préalable pour s'organiser, pour porter des projets, pour être et agir ensemble. Lorsqu'on se plonge dans son histoire, on réalise à quel point le droit à l'association a été conquis de haute lutte et à quel point la volonté de le réguler est forte. Mais, si la liberté d'association a acquis la valeur constitutionnelle en 1971, le droit au financement des associations n'a quant à lui pas été consacré.

L'exercice d'une liberté essentielle dépend néanmoins tout autant de sa valeur juridique que des moyens alloués, notamment financiers, afin d'assurer son effectivité.

En cela, l'avis que les groupes Associations, Alternatives sociales et écologiques et CFDT ont voté, met en exergue deux points essentiels :

Les alertes graves suscitées par les difficultés financières d'associations (comme les Restos du Cœur, les Centres sociaux, la Fédération des acteurs de la solidarité, etc.) sont symptomatiques d'une précarisation du financement du modèle associatif avec des conséquences systémiques (besoins non couverts, initiatives associatives limitées, appauvrissement de l'animation territoriale, délitement du lien social). Bien-au-delà de l'enjeu technique du financement des associations, l'essence de cette saisine dépasse largement la nécessité de renforcer les ressources de ces structures (même si personne ne remet en question ce point). Cet avis montre que la manière de financer les associations est révélatrice d'une certaine vision de la démocratie car les associations au même titre que les autres organisations de la société civile, constituent un contre-pouvoir dont la marge d'action est révélatrice de la bonne santé des régimes démocratiques. Elles incarnent cette démocratie du quotidien et cette volonté de cohésion sociale entre les individus. Elles sont des espaces puissants au sein desquels les individus trouvent du pouvoir d'agir. La crise de la société actuelle est une crise du lien social et du lien avec le vivant. Depuis toujours, les associations ont montré leur capacité à créer et maintenir ce lien, elles ont donc un rôle majeur à jouer pour l'avenir de la démocratie et pour inventer sur les territoires le monde de demain.

Le monde associatif, c'est la solidarité et l'entraide avec les individus les plus précaires, en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Le monde associatif, c'est faire profiter à tous et toutes des bienfaits du sport, de la culture, de l'art, du théâtre et autres loisirs. Le monde associatif, c'est participer à l'éducation pour tous et toutes et transmettre des valeurs humanistes peu importe l'âge et la classe sociale. Le monde associatif, c'est aussi alerter, s'indigner et mettre en exergue des faits sociétaux auprès des pouvoirs publics. C'est faire le choix d'une autre société, dans laquelle tout ne peut pas faire l'objet d'enrichissement personnel et tout ne peut pas être pensé sous l'angle de la rentabilité.

Cet avis montre que face à la précarisation du financement associatif, financer peut devenir un moyen de contrôler l'action des associations. Pourtant, les groupes Associations, Alternatives sociales et écologiques et CFDT rappellent que les associations ne sont pas là pour faire plaisir aux pouvoirs publics, ce n'est pas leur fonction démocratique. La mise en place d'un contrat d'engagement républicain que toute association subventionnée ou agréée se voit dans l'obligation de signer illustre parfaitement cette relation

trop souvent verticale entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Cette tentation de contrôler l'action associative à travers ses financements, en plus de traduire une profonde méconnaissance de ce que sont les associations à la République, a des conséquences terribles à moyen ou à long termes. L'histoire rappelle l'importance de la mobilisation d'associations qui ont refusé de céder à la fatalité, qui ont refusé de se plier face au conformisme, qui ont décidé d'agir pour ce qui leur semblait juste, important, parfois contre l'ordre établi ou la législation en vigueur.

Les associations sont face à un paradoxe. Le modèle associatif est particulièrement puissant, agile, et adapté aux besoins d'individus qui se rassemblent pour s'engager, puisqu'on compte 70 000 associations qui se créent chaque année, 1,4 million d'associations dans lesquelles s'engagent des millions de bénévoles et travaillent 2 millions de salariés. Dans une société de plus en plus marquée par la tentation du repli sur soi, ces chiffres détonnent et montrent la volonté des citoyennes et citoyens de s'engager pour faire vivre le fait associatif et leur choix du collectif et de la solidarité.

Mais dans le même temps, les associations sont face à des difficultés considérables, de financement notamment. C'est le modèle non lucratif qui est aujourd'hui menacé puisque face aux évolutions des modes de financement exposé dans cet avis, il existe un vrai risque de banalisation de l'action associative pour l'aligner sur le modèle lucratif et la mettre en concurrence, faisant fi de leur distinction fondamentale : leur raison d'être.

Cette banalisation a des conséquences, sur les associations et aussi très concrètement sur les gens, sur les bénéficiaires, sur les territoires et plus largement sur la société.

Les groupes Associations, Alternatives sociales et écologiques et CFDT remercient les rapporteurs, la commission Economie et finances et son président, saluent la mobilisation exceptionnelle de l'ensemble du secteur associatif du début de la saisine avec la participation massive au questionnaire en ligne jusqu'à cette séance plénière où la tribune « Invités » est pleine de représentants associatifs, motivés et prêt à faire vivre cet avis dès à présent, hors des murs du Conseil.

Ce travail vient compléter, sans pour autant jamais clore, la doctrine du CESE sur le fait associatif qui, en un quinquennat, est venue se confronter aux mondes de la culture, de l'éducation populaire, du sport et du parasport, de la solidarité internationale, en passant par le service civique ou encore le bénévolat.

Il est temps de dire haut et fort que sans le secteur associatif, la démocratie serait menacée. Voilà pourquoi ce qui concerne les associations concerne toutes les citoyennes et tous les citoyens.